

Projet d'Etablissement

Validé par délibération du conseil municipal du 12 octobre 2026

Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa

S O M M A I R E

Partie 1 – Le projet social et de développement durable

1.1 - Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

1.2 - Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

1.3 - Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

1.4 - La démarche en faveur du développement durable

Partie 2 – Le projet éducatif

2.1 – Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin

2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement

2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être

2.6 –Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Partie 3 – Le projet d'accueil

3.1 – Les accueils proposés

3.2 - Les prestations d'accueil proposées

3.3 –L'hygiène et les changes

3.4 - L'alimentation

3.5 – L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

3.6 – L'encadrement de la structure et des enfants

Annexes :

Annexe 1 : Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

Annexe 2 : Les protocoles et maladies contagieuses à éviction obligatoire

Annexe 3 :Organigramme

INTRODUCTION

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Le gestionnaire s'assure de la bonne application de ces dispositions s'appliquent à tout moment. Tout gestionnaire, directeur, directeur adjoint, référent technique ou responsable technique connaît cette réglementation.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce règlement doit être accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Etablissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).



Partie 1 :

Le Projet Social et de Développement durable

1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

1) La crèche est située sur le territoire de la CA2BM sur la commune du Touquet Paris Plage.

Selon le dernier recensement de 2021, la population communale se caractérise par une tranche d'âge majoritairement représentée par les 60 à 74 ans, qui regroupent 35,9 % de la population.

La composition des ménages fait apparaître une forte proportion de personnes vivant seules, représentant 48 %, suivies des couples sans enfants à hauteur de 34,5 %. Les couples avec enfant(s) représentent 8,3 % des ménages et les familles monoparentales 8,2 %.

Sur le plan socio-professionnel, la population est majoritairement composée de retraités, qui représentent 53,6 %. Les cadres constituent 11,7 % de la population, les professions intermédiaires 9,2 %, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise 6,6 %, tandis que les ouvriers représentent 3,1 %.

Concernant le logement, la commune se caractérise par une forte proportion de résidences secondaires, représentant 79,7 %, contre 19,3 % de résidences principales.

On observe une évolution démographique marquée par un rajeunissement de la tranche d'âge la plus représentative, alors qu'en 2015 la population était majoritairement composée de personnes âgées de 75 ans et plus. La population reste néanmoins très largement constituée de retraités. La part des employés a diminué, passant de 14,2 % en 2015 à 7,2 % en 2021, tandis que la proportion de retraités a augmenté sur la même période. La répartition entre résidences principales et secondaires demeure globalement stable entre 2015 et 2021.

La crèche s'inscrit dans une dynamique locale ancienne. En 1980, un centre socio-culturel est créé sur la commune. À la demande des familles, une halte-garderie s'y implante, à proximité des logements sociaux. La structure évolue ensuite en multi-accueil de 20 places, puis bénéficie de l'ouverture de 5 places supplémentaires en 2014. Depuis le 1er septembre 2022, elle est devenue une crèche collective de 25 places, « Les P'tits Loups ».

2) La crèche collective « Les P'tits Loups » s'inscrit pleinement dans son territoire et

développe des partenariats variés avec les acteurs locaux afin de favoriser l'éveil, la socialisation et l'ouverture sur le monde extérieur.

Elle collabore avec les structures d'accueil de la petite enfance du territoire ainsi qu'avec le Relais Petite Enfance, afin d'accompagner les familles dans leur recherche de mode d'accueil et de garantir une continuité dans les parcours des enfants. Des liens sont également établis avec l'école publique de la commune, notamment à travers des demi-journées de découverte et des échanges avec les enseignantes, facilitant ainsi la transition vers la scolarisation.

La crèche entretient un partenariat régulier avec la médiathèque municipale, avec une sortie hebdomadaire chaque mardi matin, permettant aux enfants de découvrir le livre, les histoires et les espaces culturels de proximité.

D'autres partenariats enrichissent la vie de la structure, notamment avec le centre équestre, la babygym et des ateliers intergénérationnels, favorisant la rencontre entre les générations et l'ouverture à de nouvelles expériences sensorielles et motrices.

Enfin, la crèche travaille en lien étroit avec les commerçants du Touquet-Paris-Plage, tels que La Manufacture, Touquet Fruits et les maraîchers du marché du Touquet, qui accueillent régulièrement les enfants pour des temps de découverte et de dégustation, contribuant ainsi à l'éducation au goût, à la découverte des produits locaux et à l'ancrage dans la vie de la commune.

1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

La crèche collective « Les P'tits Loups » accueille tous les publics, dans le respect de l'ordre des priorités défini par le règlement de fonctionnement (cf. 1.4 : Conditions d'admission).
Dans le cadre de son agrément de 25 places, l'établissement fait le choix de réserver une place aux familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Des partenariats pensés pour vous accompagner au mieux :

- **PMI** : un travail main dans la main avec les professionnels de la PMI pour assurer un suivi bienveillant et une continuité dans l'accompagnement de votre enfant et de votre famille
- **CCAS** : une collaboration qui permet aux familles engagées dans un projet de réinsertion sociale et/ou professionnelle de trouver plus facilement une solution d'accueil adaptée à leurs besoins.
- **Mission Locale** : un partenariat pour soutenir les parents dans leurs démarches vers l'emploi, en facilitant l'accès à un mode d'accueil pour leurs enfants.

1.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

1.3.1 Information des parents

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Elle se traduit par un échange d'informations (écrites et/ou verbales) entre le(s) professionnel (s) et le(s) parent(s) notamment lors :

Cette collaboration repose sur des échanges réguliers, à l'écrit comme à l'oral, entre les parents et l'équipe, à différents moments clés :

- **Lors du premier contact** : un rendez-vous est proposé afin de découvrir la structure, visiter les espaces et faire connaissance. Ce temps d'échange permet d'écouter vos besoins, vos attentes et de réfléchir ensemble au mode d'accueil le plus adapté (régulier ou occasionnel). La directrice reçoit les parents lors d'entretiens individualisés, dans un cadre confidentiel et bienveillant. La communication avec les familles est essentielle pour nous.
- **Pendant la période de familiarisation** : une phase d'adaptation est proposée afin de permettre à votre enfant, comme à vous, de prendre vos repères en douceur. C'est un temps privilégié d'échanges entre les parents et les professionnels pour mieux connaître les habitudes et les besoins de votre enfant.
- **Au quotidien, lors des arrivées et des départs** : l'équipe est disponible pour vous écouter, vous informer et vous rassurer. Les transmissions se font principalement à l'oral au moment des départs. Pour l'ensemble des enfants, certaines informations sont également notées dans un cahier de liaison afin d'assurer un suivi attentif et cohérent.
- **Lors des réunions d'information** : des temps d'échange sont proposés lors de l'arrivée de nouvelles familles ou en cas de changement du règlement de fonctionnement, afin de vous tenir informés et de répondre à vos questions.

1.3.2 Participation des parents

Les parents sont invités à participer aux temps parents-enfants proposés tout au long de l'année. Ces moments, organisés une fois par mois, alternent entre cafés des parents, goûters conviviaux et ateliers parents-enfants.

Ces temps de rencontre ont pour objectif de favoriser les échanges entre parents et professionnels, de partager des moments privilégiés avec son enfant au sein de la structure et de créer du lien entre les familles. Ils permettent également d'échanger autour du quotidien, de poser des questions, de partager des expériences et de renforcer la confiance et la communication.

Le calendrier des rencontres est affiché dans le hall d'entrée afin que chaque famille puisse s'y inscrire et y participer selon ses disponibilités.

1.3.3 Implication des parents

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression :

- Animer un atelier avec les professionnels (uniquement pendant les horaires d'ouverture de la structure)
- Accompagner les sorties organisées (médiathèque, plage, découverte du marché...)
- Communication autour de leur enfant

La participation aux ateliers parents-enfants est gratuite, car ce sont des moments où vous êtes pleinement responsables de votre enfant. Nous souhaitons avant tout que ces rencontres restent un temps convivial et agréable pour les familles.

1.3.4 Les actions de soutien à la parentalité proposées

- **Ateliers parents-enfants et professionnels** : ces moments sont conçus comme des temps d'échange et d'écoute, où parents et professionnels peuvent partager expériences, questions et conseils dans un cadre bienveillant.
- **Tables rondes avec le référent santé et accueil inclusif** : elles permettent aux familles d'aborder des sujets spécifiques liés à la santé, au développement de l'enfant et à l'inclusion, tout en bénéficiant de l'expertise et des conseils personnalisés du référent.

1.4 La démarche en faveur du développement durable

- **Alimentation saine et locale** (conforme à la loi EGALIM) : grâce à notre prestataire Croc la Vie, les repas sont 100 % bio et préparés à partir de produits locaux, en accord avec la loi EGALIM qui encourage une alimentation saine pour les enfants. Le plastique est supprimé lors du service des repas pour réduire notre impact sur l'environnement.
- **Entretien sûr et respectueux** : nous utilisons des produits spécialement conçus pour l'accueil du jeune enfant, qui protègent la santé de votre enfant et contribuent à limiter la transmission de maladies. Pour certains usages, bicarbonate alimentaire, vinaigre blanc et savon noir sont privilégiés.
- **Tri et réduction des déchets** : nous trions les déchets pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à des pratiques écologiques responsables.
- **Sécurité des espaces** : toutes nos peintures murales respectent les normes en vigueur pour garantir un environnement sans danger.
- **Journées "sans jeux"** : régulièrement, les enfants découvrent et expérimentent avec des objets de récupération du quotidien, stimulant leur créativité, leur curiosité et leur imagination.



Le Projet Educatif

2.1 – Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant – (Annexe1)

Le projet d'établissement est un document qui décrit les objectifs et méthodes de travail de la structure. Il est élaboré par le personnel à partir de discussions autour des pratiques professionnelles et permet de préciser les choix éducatifs de l'équipe.

Le fil conducteur de cette démarche est bâti autour des besoins fondamentaux de jeune enfant accueilli en collectivité. Ils ont été ainsi définis :

- L'enfant a besoin d'un **environnement sain et sûr**. Le milieu, dans lequel il évolue, respecte ses besoins et ses rythmes (alimentation équilibrée et adaptée à son âge, temps de repos). L'espace doit être suffisamment sécurisé et adapté à son stade de développement pour permettre à l'enfant de se mouvoir et de faire des expérimentations.

- Il faut également à l'enfant des **relations individualisées, chaleureuses et stables**. Il a besoin que l'on prenne en compte ses particularités (habitudes mais aussi handicap…) et que l'on reconnaisse son appartenance à sa famille et à sa culture. Le personnel fait preuve d'une attention bienveillante et d'une disponibilité tant physique que psychique (regard, écoute, gestes, paroles…) La valorisation et les encouragements aident l'enfant à développer une confiance et une estime de soi. Des repères et des relations stables sécurisent l'enfant qui s'autorise alors à moins dépendre de l'adulte.

- Enfin, l'enfant a besoin **d'expériences adaptées à son niveau d'éveil**. C'est pourquoi, l'organisation de son milieu de vie permet des expériences libres. L'espace de vie est enrichissant. Le plaisir de l'enfant est une notion importante. Le personnel propose des activités qui favorisent l'autonomie, la socialisation et les relations entre enfants. L'adulte accompagne l'enfant, le guide mais ne fait pas à sa place « aide-moi à faire tout seul ».

De ses besoins fondamentaux émergent les grands principes éducatifs de la structure qui ne se déclinent en 6 points :

1. Privilégier un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille
2. Respecter les rythmes de vie et les besoins de chaque enfant
3. Veiller à sa sécurité physique et affective
4. Contribuer à l'éveil de l'enfant
5. Favoriser le développement de son autonomie et de sa socialisation
6. Parents et professionnels, des co-éducateurs

2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

Chaque enfant, en contrat régulier ou occasionnel, a son casier pour y déposer ses affaires à son arrivée. Chez les bébés, l'enfant possède un carnet de liaison qui fait le lien entre la maison et la structure. Les parents, comme les professionnels, sont invités à y noter les rythmes de sommeil, les heures des repas pour les biberons et tout ce qui permettra une continuité dans les soins apportés aux enfants.

Lorsque les parents amènent l'enfant, c'est aussi le moment pour échanger avec la professionnelle qui vient à la rencontre de la famille pour recueillir les aléas éventuels du matin ou de la nuit.

Parents et enfants ont besoin de temps pour se séparer et pour se retrouver. Un rituel, même rapide, et un temps d'intimité aident à mieux vivre la séparation. Ces petits gestes, en apparence anodins, sont spécifiques à chaque parent et enfant (ranger la tétine, son manteau, dire un petit mot...).

Ils assurent la transition entre le moment où, enfant et parent, sont ensemble et celui où ils n'y sont plus. Ces rituels préparent l'un et l'autre et aident l'enfant à anticiper la séparation.

Les professionnels veillent dans la mesure du possible à accueillir individuellement parents et enfant. A la reprise de l'enfant, le parent est invité à entrer dans le cadre de vie de la structure.

2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin

2.3.1 - Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière.

Tous les médicaments prescrits matin et soir doivent être donnés par les parents.

Toute administration de traitement, par le personnel encadrant de la structure, sera préalablement accompagnée d'une autorisation parentale.

Si l'enfant présente des symptômes tels que :

État fébrile, rhinite, éruption cutanée … la directrice jugera si l'enfant peut être accueilli tant pour son bien-être que pour celui de la collectivité.

En cas d'hyperthermie ou de symptômes inhabituels :

Si, avant son arrivée, un enfant a pris un antipyrétique, les parents doivent en informer l'équipe afin d'éviter les surdosages.

Au cours du séjour à la structure, si l'état de l'enfant est considéré comme préoccupant, les parents seront prévenus et la conduite à tenir sera adaptée en fonction de l'état de santé de ce dernier.

Tout médicament (allopathie, homéopathie) ne pourra être administré que sur présentation de l'ordonnance médicale (original), vérifiée et visée par l'infirmière de l'établissement ou de son adjointe. Une photocopie de l'ordonnance sera conservée dans le dossier de l'enfant.

Il est demandé de faire préciser sur l'ordonnance le nom des génériques délivrés par le pharmacien en remplacement des médicaments prescrits par le médecin.

Dans le cas contraire, le traitement ne sera pas administré à l'enfant.

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

Accueil des enfants en situation de handicap :

La structure s'engage à offrir à chaque enfant en situation de handicap un accueil bienveillant, sûr et entièrement adapté à ses besoins. L'organisation de son accueil est pensée en étroite collaboration avec les parents et, si nécessaire, avec les professionnels ou prestataires qui accompagnent l'enfant (orthophoniste, kinésithérapeute, éducateur spécialisé…). Nous mettons tout en œuvre pour que chaque enfant se sente intégré et épanoui : aménagements spécifiques des locaux, activités adaptées, attention individuelle de l'équipe encadrante… Notre priorité est que l'enfant progresse, s'amuse et se sente pleinement inclus au sein du groupe, dans un

environnement où sa sécurité et son bien-être sont garantis.

Les maladies contagieuses :

Des mesures de prophylaxie ou d'éviction peuvent être prises lorsque les enfants sont atteints de maladies contagieuses ou ont été en contact avec une personne présentant une affection contagieuse (cf. arrêté du 3 mai 1989) (annexe 2 : listes des maladies infectieuses à éviction).

Des protocoles sont mis en place par le RSAI qui jugera de la nécessité d'une éviction ou non.

2.3.2 – Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

C'est le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe, en concertation avec le parent, la structure voire le milieu spécialisé si possible.

Pour tous les enfants il appartient au médecin prescripteur d'adresser au RSAI de la structure, avec l'autorisation des parents :

- L'ordonnance qui indique avec précision le médicament qu'il convient d'administrer : noms, doses et horaires.
- Les demandes d'aménagement spécifique qu'il convient d'apporter dans le cadre de la collectivité.
- La prescription ou non d'un régime alimentaire.

A partir de ces éléments, le PAI est rédigé, lors d'une réunion, avec le RSAI, les parents et les professionnels qui prennent en charge l'enfant.

2.3.3 - Les modalités en cas d'accident

En cas d'accident et d'urgence :

Toutes les mesures nécessaires seront prises dans l'intérêt de l'enfant.

Les pompiers ou le SAMU seront contactés et prendront les mesures adaptées à l'état de santé de l'enfant. Les parents seront informés aussitôt.

2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

L'ensemble des professionnels doivent encadrer les apprentissages de l'enfant en instaurant un environnement propice à l'acquisition de connaissances mais au sein duquel l'enfant garde un rôle actif. Pour cela il est nécessaire créer un environnement propice au bon développement de l'enfant :

- **L'autonomie**

L'autonomie est la base et le but de l'éducation, c'est amener l'enfant à être entrepreneur de sa propre vie. C'est aussi être capable de faire avec l'aide de l'adulte puis sans l'aide de l'adulte. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant. C'est aussi amener l'enfant à faire ces propres choix.

Favoriser l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à avoir conscience de soi. Pour cela il faut que l'enfant puisse se séparer et sortir de la relation fusionnelle qui l'unit à ses (son) parents au tout début de sa vie. L'acquisition du « non » puis du « moi » et enfin du « je » signe cette évolution.

Pour l'aider dans ce processus, il faut le nommer, lui parler directement, s'adresser à lui individuellement, verbalement et par le regard.

Il est important que l'enfant ait envie de grandir, de faire seul, de prendre des initiatives. Un climat de confiance qui le sécurise et la disponibilité de l'adulte l'aideront dans ce sens Une présence rassurante de l'adulte, des échanges adulte/enfant de qualité encouragent l'enfant.

L'enfant a également besoin de repères dans l'espace, dans le temps (les rituels) et d'une stabilité relationnelle.

Par manque de temps, l'adulte fait parfois à sa place d'où le risque de rentrer dans une routine et de ne plus s'interroger sur ses pratiques. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre le temps d'observer l'enfant pour suivre son évolution. Les échanges avec les parents permettent de comprendre comment l'enfant vit à la maison pour adapter les propositions à la structure. Des propositions de son niveau avec le droit de refuser, voire de régresser, aident l'enfant dans son autonomisation. Lui en demander trop serait source d'échec et nuisible à la confiance en soi.

L'adulte doit faire confiance à l'enfant et le laisser faire ses choix tout en mettant des règles et des limites lui garantissant un environnement sécurisant.

- **La socialisation**

La socialisation est le respect des autres, des règles de vie. C'est un processus complexe et long. L'enfant au départ n'est pas sociable. En effet ces relations tournent autour de l'agressivité ` (morsures, conflit...) L'enfant a besoin de se confronter aux autres.

La place de l'adulte est essentielle : il humanise les relations par des mots. Il met du sens dans ce que l'enfant ressent et lui propose un autre mode relationnel par rapport au corporel. Le langage permet à l'agressivité de diminuer.

La morsure est l'expression d'une pulsion. Il faut rassurer le mordeur : « tu es en colère » le prenant à part sans le punir. Si possible repérer quand l'enfant mord. Lui répondre par des mots car c'est justement ce qui lui manque. Pour aider l'enfant à cet apprentissage, l'adulte favorisera les activités en petits groupes. Les grands groupes insécurisent et génèrent conflits et agressivité.

L'adulte amène l'enfant à s'exprimer, il l'écoute, l'accompagne, traduit en mots les expressions corporelles et assure une présence et une disponibilité.

Les qualités relationnelles avec les adultes favorisent à la qualité relationnelle avec les pairs. L'ouverture vers l'extérieur contribue à la socialisation de l'enfant.

- **Le sommeil**

Le coucher est un moment de séparation pour l'enfant, nécessitant un sentiment de sécurité, d'où l'importance des rituels qui l'accompagnent. En collectivité, les professionnels adaptent la routine de sommeil en tenant compte des habitudes individuelles des enfants, C'est pourquoi les professionnels questionnent les parents sur les habitudes des enfants lors de la période de familiarisation.

Nous respectons le rythme de chaque enfant. Celui-ci peut différer de celui observé à la maison ; ainsi, si l'enfant manifeste des signes de fatigue, il sera couché, et inversement. Le rituel de coucher favorise l'autonomie : après le repas, l'enfant se prépare et rejoint son lit. Les rythmes de sommeil varient, rendant parfois la cohabitation dans un même dortoir difficile. Un environnement sécurisé et familier est essentiel pour apaiser l'enfant.

Chaque section dispose de son propre dortoir équipé d'un baby phone.

Un premier dortoir : équipé de 9 lits sécurisés avec également des lits couchettes pour assurer la sécurité (seuls les plus grands sont concernés).

Un second dortoir : équipé de 10 lits sécurisés avec également des lits couchettes.

Un rituel est mis en place permettant à l'enfant de se repérer dans le temps, l'espace et lui favorisant ainsi son autonomie. Suite au repas et selon l'autonomie, l'enfant s'installe sur un tapis et se déshabille, avec ou sans aide, range ses vêtements dans son casier et passe aux toilettes. Après un lavage des mains, de lui-même, il va chercher son doudou et sa tétine et, accompagné de ses copains et de la professionnelle, part au dortoir dans un lit attitré. Une fois installés avec les rideaux tirés (le dortoir n'est pas dans le noir complet), les enfants auront un fond sonore leur permettant leur endormissement. Une petite histoire peut également être racontée. L'adulte reste, le temps nécessaire, auprès des enfants dans une attitude apaisante, propice à leur bien-être. Chacun dort selon ses besoins, l'adulte levant au fur et à mesure les enfants réveillés afin de ne pas perturber le sommeil des autres.

Il arrive qu'un enfant ne trouve pas le sommeil, soit parce qu'il est « apeuré » par le dortoir qu'il ne connaît pas encore suffisamment, soit parce qu'il dort peu en général. Il est alors allongé dans l'espace de vie avec à proximité d'une professionnelle, l'aidant ainsi à se détendre et à trouver le sommeil.

Installés sur des tapis d'éveil, les bébés peuvent faire leur sieste en salle. Nous ne les réveillons pas : s'ils dorment, c'est qu'ils se sentent en confiance, en sécurité, et toujours en présence d'une professionnelle.

2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

L'enfant a besoin de sécurité physique et affective pour se développer harmonieusement. L'équipe met tout en œuvre pour y parvenir offrant ainsi à l'enfant un cadre sécurisant :

- **La sécurité physique**

Un espace adapté à leur niveau de développement assure la sécurité physique des enfants (mobilier, espaces délimités, protégés, normes d'accueil).

Les jeunes enfants nécessitent une surveillance constante des adultes. Le risque zéro n'existant pas, l'accompagnement au quotidien, le règlement de fonctionnement, une surveillance de la santé (évictions, vaccinations) et de l'hygiène constituent un cadre propice à cette sécurité.

Les « règles » et les limites sont posées et expliquées aux enfants. Quand certains jeux sont interdits pour des raisons de confort (trop bruyant) ou trop dangereux, il faut proposer à l'enfant une autre manière de faire pour répondre à ses besoins (par exemple s'il monte sur la table, lui proposer le toboggan).

L'équipe veille à gérer, dans la mesure du possible, les conflits, l'énervement et les pulsions au sein du groupe d'enfants.

Harmoniser sécurité physique et autonomie de l'enfant n'est pas simple car trop d'interdits ne sont pas sécurisants. Il est important d'accompagner l'enfant tout en lui laissant une certaine liberté afin qu'il puisse faire ses propres expériences.

- **La sécurité affective**

La sécurité affective de l'enfant est favorisée par des relations bienveillantes, stables et chaleureuses avec les professionnels et entre les professionnels.

Les repères, rituels ainsi que la disponibilité physique et psychique de l'adulte participent à la sécurité du cadre d'accueil. Etre attentif aux besoins de l'enfant, l'encourager dans ses progrès

l'aident à grandir, à prendre confiance en lui sans oublier de respecter ses désirs et sa propre histoire.

- **Le développement psychomoteur**

De sa naissance jusqu'à ses 3 ans, l'enfant va acquérir à son rythme et à sa façon toutes les étapes de son développement psychomoteur : se retourner, ramper, s'assoir, marcher, grimper, courir... Des moments fondamentaux de sa vie qui faciliteront sa confiance et son estime de lui-même de manière positive. L'ensemble de l'équipe va accompagner l'enfant vers les différentes étapes à travers la motricité libre pour les enfants ne se mobilisant pas. Puis par la suite, des parcours psychomoteurs, des tricycles, draisiennes, airs de jeux sont à disposition des enfants afin qu'ils découvrent et développent leur motricité. Leurs sensations, expériences seront accompagnées par l'équipe afin que l'enfant puisse mettre des mots et développer son langage au travers de chaque expérience.

2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

Outre la qualité des soins qui lui sont promulgués et le respect de ses rythmes, l'enfant a besoin d'un milieu qui favorise l'éveil de ses sens et de son esprit.

Pour se développer, s'éveiller et s'épanouir, l'enfant doit avant tout pouvoir évoluer dans un milieu qui lui permette de découvrir par lui-même des situations, d'explorer son environnement sans que l'adulte n'anticipe ses apprentissages, ni ne fasse à sa place. Des jeux libres ou des activités plus encadrés lui seront proposés, selon son âge, ses envies et ses besoins

L'enfant joue spontanément et fait des expériences qui l'amènent à comprendre le monde qui l'entoure. L'aménagement de l'espace et les jeux à disposition vont contribuer à favoriser ses découvertes. Des jeux simples sont souvent plus intéressants que des jeux sophistiqués. Dans la vie courante, de nombreuses occasions s'offrent à lui pour entretenir sa curiosité naturelle. Chaque découverte, chaque observation participent à son éveil.

Le jeu libre ne signifie pas que l'enfant est seul mais qu'il a plaisir à jouer librement, à imiter, à faire semblant, de laisser aller son imagination. L'adulte est là pour juste l'accompagner

Pour les activités encadrées, l'adulte ne fait pas à la place de l'enfant. L'objectif est la découverte et non la production d'un objet finit qui satisfasse l'adulte. Les activités encadrées permettent de favoriser la créativité de l'enfant, l'aider à découvrir son potentiel. L'enfant va se former lui-même par des explorations multiples

A chaque groupe d'âge correspond des besoins spécifiques :

Chez les bébés : motricité libre : le bébé est installé sur un tapis où il pourra exercer ses possibilités de mouvement. L'enfant joue au départ avec ses mains, les découvre...puis avec des hochets, objets légers facilement manipulables, attrape avec coordination des yeux et des mains. Une diversité de jeux favorisant l'éveil sensoriel (couleurs, sons, contrastes…) Puis l'enfant va se mouvoir de mieux en mieux et se retourner. L'adulte accompagne, contient par la voix, le regard.

Chez les moyens : les jeux libres dominent et ils permettent de manipuler, déplacer, lancer, jeter…et ainsi explorer les possibilités de son corps (motricité globale), Jeux à taper (instruments de musique, ballons...) à mélanger, à déménager (Caisses de jeux à disposition où amenées ponctuellement) construction, manipulation (peinture, pâte à modeler...) mais aussi chansons, comptines livres qui répondent à son besoin de laisser aller son imaginaire, d'imiter de développer son vocabulaire...

Chez les plus grands : l'enfant apprécie tout particulièrement d'imiter l'adulte, tout en laisser vagabonder son imaginaire (dînette, voitures, déguisements, lecture...) mais aussi de pouvoir assouvir le besoin de courir, sauter, pédaler (vélos, toboggan, cerceaux...) A cet âge, il apprécie généralement les activités encadrées, les jeux de « table » (puzzles, mémori...les jeux favorisant la motricité fine (crayons, gommettes...).

Afin d'éveiller l'enfant en matière artistique et culturelle, des sorties hebdomadaires sont organisées à la médiathèque. Un coordinateur musical forme l'ensemble de l'équipe à l'éveil musical.

2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

Un enfant ne devrait pas à avoir à agir d'une manière particulière ou se voir imposer des limites simplement parce qu'il est une fille ou un garçon.

Pour favoriser l'égalité :

- Nous permettons aux enfants d'explorer tous les aspects de leur personnalité en leurs proposant différents activités peu importe leur sexe.
- Nous encourageons les enfants à développer leurs qualités.
- Nous encourageons les garçons comme les filles à reconnaître leurs émotions et à les exprimer avec des mots.
- Nous évitons les phrases qui présentent des stéréotypes.



Partie 3 :

Le Projet d'accueil

3.1– Les accueils proposés

Type d'accueil

L'accueil **occasionnel** permet aux familles de réserver des journées ou demi-journées en fonction des disponibilités de la crèche. La directrice envoie régulièrement aux parents les créneaux libres, ce qui convient particulièrement aux métiers où les horaires varient d'une semaine à l'autre, comme pour un consultant ou un intermittent du spectacle.

L'accueil **régulier** concerne les enfants dont le planning de présence et d'absence est connu à l'avance pour toute la durée du contrat. Les mensualités sont lissées et restent constantes chaque mois, indépendamment du nombre exact de jours. Ce type de contrat convient bien aux familles dont les horaires sont fixes, comme un enseignant ou un employé de bureau.

L'accueil **régulier au prévisionnel** s'adresse aux enfants qui viennent de manière régulière mais dont les horaires peuvent varier d'une semaine à l'autre. Les parents ne paient que pour les jours et heures réellement effectués. Ce type de contrat est adapté aux professions où les horaires changent fréquemment, comme un infirmier ou un salarié travaillant en restauration avec un planning variable.

L'accueil en **urgence** exceptionnelle est réservé aux situations imprévues et urgentes, comme une hospitalisation ou un événement familial imprévisible. Il permet aux familles de bénéficier d'une place ponctuelle rapidement, ce qui peut être utile pour un parent cadre ou un professionnel devant gérer un imprévu urgent.

L'accueil des enfants porteurs de **handicap** garantit une place réservée et un accompagnement personnalisé. La structure organise l'accueil en lien avec les parents et les professionnels intervenant auprès de l'enfant, afin de répondre à ses besoins spécifiques et favoriser son bien-être et son inclusion.

Enfin, des places sont également réservées aux familles confrontées à des situations particulières, telles que des parents isolés, en formation professionnelle ou en insertion sociale, afin de faciliter l'accès à la garde de leur enfant. Ce type d'accueil est particulièrement adapté aux parents étudiants, en reconversion professionnelle ou en parcours d'insertion.

Age des enfants accueillis

La crèche accueille les enfants âgés de 0 à 3 ans révolus, c'est-à-dire jusqu'à la veille de leurs 4 ans.

Les enfants de plus de 3 ans présentant des besoins particuliers, notamment en situation de handicap, peuvent être accueillis jusqu'à 5 ans révolus, c'est-à-dire jusqu'à la veille de leurs 6 ans.

3.2– Les prestations d'accueils proposées

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

Les locaux :

- 1 bureau d'accueil
- 1 hall d'entrée
- 2 salles de vie
- 1 salle d'activité
- 2 dortoirs
- 2 salles de change
- 1 jardin extérieur

L'organisation des groupes :

La crèche est organisée en trois sections : Bébé, Moyen et Grand, afin de proposer un environnement adapté aux différents stades de développement des enfants. Cette organisation permet de répondre de manière plus précise à leurs besoins physiques, émotionnels et sociaux, tout en favorisant leur épanouissement au sein du groupe.

L'équipe encadrante porte un regard attentif sur chaque enfant et observe son rythme, ses progrès et ses besoins spécifiques. En fonction de ces éléments, elle peut proposer un passage d'une section à l'autre afin d'accompagner au mieux le développement et le bien-être de l'enfant. Le parcours de chaque enfant à la crèche est ainsi modulé pour garantir qu'il évolue dans un cadre stimulant, sécurisé et bienveillant, adapté à sa maturité et à ses capacités.

Les activités proposées :

- *Activités ludiques avec comme outil de travail le livre et la musique*
- *Activités d'éveil (sensoriel, motricité fine, construction…)*
- *Activités motrices (parcours et tapis, jeux intérieur et extérieur pour explorer l'espace, maîtriser son corps et devenir autonome)*
- *Découverte du monde : sorties (plage, marché, chevaux, parc…)*

Beaucoup d'observation pour répondre au mieux aux attentes de l'enfant.
Respect des besoins, du rythme et du développement de l'enfant.

Les activités passerelles : Afin de préparer les enfants à la scolarisation, la crèche organise des activités passerelles au sein de leur future école, sur une demi-journée. Ces séances permettent aux enfants de découvrir progressivement l'environnement scolaire, de se familiariser avec les espaces, les routines et les règles de l'école, et de rencontrer les enseignants et d'autres enfants. L'objectif est de faciliter la transition entre la crèche et l'école, de réduire le stress lié à la rentrée et de favoriser une adaptation en douceur. L'équipe de la crèche accompagne chaque enfant avant et après ces activités pour soutenir son épanouissement et assurer une continuité dans son parcours éducatif.

Utilisation des espaces extérieurs : Le jardin extérieur, équipé d'une aire de jeux fixe, est utilisé toute l'année.

Les intervenants extérieurs :

- Les parents
- De la médiathèque
- La diététicienne
- Les intervenants musicaux
- La compagnie de spectacle
- Le yoga pour les enfants
- Le centre équestre
- Coordinateur musical

3.3– L'hygiène et les changes

Les soins ne se limitent pas qu'aux actes. Dans le cadre d'un accueil, ces derniers sont les temps et les lieux de rencontre, de relation entre l'adulte et l'enfant. On parle donc de relation, d'échanges, de prise en charge individuelle, même si cela n'est pas toujours facile en collectivité.

C'est à travers ces temps de soins où le professionnel répond de manière adaptée aux besoins de l'enfant que le tout petit va pouvoir se sentir en sécurité et ainsi développer une relation de qualité, de sécurité physique et affective indispensable à son harmonieux développement et à sa construction en tant qu'individu autonome.

Le change :

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte en collectivité C'est un temps de relation entre l'adulte et l'enfant. La relation s'établit par les paroles, le regard contenant, le jeu qui porte notamment sur la découverte de son corps. Le change permet également à l'enfant de se sentir en confiance et de renforcer sa sécurité de base, tout en respectant sa pudeur.

Adapté à l'âge, le change rythme la journée, avec des vérifications régulières, notamment avant et après le sommeil. L'enfant est prévenu pour qu'il puisse participer et anticiper, il n'apprécie pas toujours d'être déshabillé ou manipulé, c'est pourquoi, nous le rassurons par la parole ou le jeu de lui en lui proposant un objet afin de le faire patienter.

Chez les moyens et les grands, le pot est proposé selon la maturité, avec des rituels pour accompagner l'apprentissage de la propreté, dans un climat serein et respectueux des besoins de l'enfant.

Chez les plus grands, la question de l'acquisition de la propreté se pose fréquemment. Les membres de l'équipe indiquent aux parents lorsqu'elles remarquent que la couche est régulièrement sèche. Ainsi, le pot et les toilettes sont proposés aux enfants quand ils sont prêts. Il est essentiel d'assurer une cohérence entre la maison et la structure, sans inquiétude si l'enfant est propre dans un environnement et pas dans l'autre. L'apprentissage de la propreté doit être progressif, adapté aux capacités de l'enfant, sans le forcer, et toujours dans un climat de confiance et de valorisation.

Les couches et les soins d'hygiène sont fournis par le gestionnaire.

3.4– Alimentation

3.4.1 – Les repas :

Chez l'enfant le repas répond à plusieurs fonctions :

- La première est bien entendu de **satisfaire la faim**. Mais c'est aussi un moment de plaisir et de découverte sensorielle (sur le plan gustatif, olfactif, visuel voire tactile)
- Le repas est un moment fondamental d'**échange**, il participe au processus d'attachement. Les premiers contacts corporels parents/enfants ont lieu en grande partie au moment des tétées (sein ou biberon).
- A tout âge, le repas reste un acte de c**ommunication** : les échanges, la convivialité s'expriment autour d'un repas.

Les échanges entre les parents et les professionnels permettent d'ajuster les habitudes du repas: type de tétine, introduction de nouveaux éléments, repas mixé, haché ou en morceaux.

Les professionnels veillent à offrir des conditions optimales pour que le repas soit un moment de plaisir et convivial au cours duquel les enfants pourront apprendre à découvrir de nouvelles sensations, à nommer les aliments. Elles favorisent l'autonomie de l'enfant en lui permettant de dire quand il est rassasié ou quand il n'aime pas ce qui lui est proposé. Peu à peu celui-ci parvient à manger avec, puis sans l'aide de l'adulte. L'enfant n'est pas obligé de manger, une petite quantité sera mise dans son assiette pour lui laisser la possibilité de goûter.

Selon les âges, les repas présentent quelques particularités :

- Chez les tout-petits : les rythmes individuels sont respectés. Le cahier de liaison est une aide précieuse pour savoir quand l'enfant a pris son 1er repas. Les familles communiquent à propos de ce qui se fait à la maison pour que les habitudes de l'enfant soient respectées à la structure. Les nouveaux aliments sont introduits sur l'initiative des parents. Les repas sont donnés dans les bras ou en transat.
- Chez les moyens : les rythmes et les niveaux d'éveil sont encore très variés. Les repas débutent vers 11h30, certains enfants sont assis à une petite table, d'autres installés dans

des fauteuils à tablette. Les textures peuvent également varier selon le développement de l'enfant (lisse, mixé, écrasé ou morceaux).

- Chez les plus grands : les rythmes sont collectifs. Un temps de préparation marque le rituel d'avant le repas : passage aux toilettes si nécessaire, lavage des mains. On incite les enfants à goûter de tout mais sans jamais insister.

Après le repas, un gant de toilette mouillé est distribué pour qu'ils se nettoient la bouche et les mains puis vont le mettre, ainsi que leur bavoir, dans le bac à linge.

En matinée, de l'eau est proposée aux enfants.

Le goûter est composé d'un laitage ou d'une compote accompagné d'un biscuit sec ou de pain-confiture, fruits secs. Les enfants peuvent également bénéficier d'un gâteau d'anniversaire ou d'apprécier le gâteau qu'ils ont eux-mêmes confectionné.

Les repas présentés ont été élaborés lors d'une commission de menu avec la participation d'une diététicienne. Ils sont donnés dès la livraison à partir de 11h30.

Afin d'assurer la sécurité de l'hygiène alimentaire, les repas sont fournis par la structure, de même la collation (goûter) et la boisson. Ils sont fournis par la restauration scolaire via, en liaison froide.

Le lait infantile est également fourni (marque de ce dernier affiché dans le hall d'entrée). Si les parents désirent un autre lait, ils le fourniront, ainsi que les biberons, sans réduction de la participation familiale.

⇨ **Régimes alimentaires** : tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au médecin de l'établissement. L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille et le médecin de la crèche ou le médecin traitant de l'enfant.

3.4.2 – L'allaitement en crèche :

L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère l'allaitement maternel comme « un moyen sans égal de fournir une alimentation idéale permettant une croissance et un développement sain du nourrisson ». L'allaitement maternel est aussi un des objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS) en France.

Il est possible de faire rimer accueil en collectivité et allaitement maternel. Au sein de notre crèche, nous accompagnons les familles pour leur permettre de maintenir leur allaitement maternel.

Les parents qui souhaitent le prolonger peuvent amener le lait maternel dans un sac isotherme propre avec un pack réfrigéré. Ce dernier sera mis immédiatement au réfrigérateur de la structure dont la température est inférieure ou égale à + 4° et consommé dans les 48h00 après le recueil. Si le lait est congelé, il sera placé au réfrigérateur au moins 6h00 avant l'heure prévue de la consommation. Le lait sera réchauffé au chauffe-biberon. Le lait ayant été chauffé ne pourra pas être réutilisé et donc jeté.

Si vous souhaitez allaiter votre enfant à la crèche, nous veillerons à vous proposer un endroit dédié, calme et intime.

3.4.3 – Régime alimentaire :

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au médecin de l'établissement.

L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille et RSAI ou le médecin traitant de l'enfant.

3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique…)

L'accueil des enfants porteurs de handicap peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants. Il s'agit d'organiser l'accueil de l'enfant en tenant compte de ses besoins particuliers et du fonctionnement de la vie en collectivité.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place par le médecin référent de la structure avec la participation des parents et si besoin avec des professionnels du milieu spécialisé. Une étroite collaboration peut être envisagé avec le CAMPS ou un professionnel de santé extérieur afin d'intervenir au sein de la structure (kinésithérapeute, ergothérapeute…). L'organisation de ces séances sera à cordonner avec l'intervenant, la famille et le responsable de la structure.

L'ensemble des agents a reçu une formation PCS1. De plus, le Référent Santé et d'Accueil Inclusif reste disponible afin d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

L'accès à la structure se fait par une rampe afin de permettre aux enfants et aux parents porteurs de handicap moteur d'accéder à la structure.

3.6 – Encadrement de la structure et des enfants

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »

3.6.1 - Description des compétences professionnelles mobilisées

- L'équipe pluridisciplinaire

Qualification	Missions	Nombre d'heures auprès des enfants	Nombre d'ETP auprès des enfants
Puéricultrice Directrice	Administratives et préventives	4h00	0.10
E.J.E Adjointe	Educative et pédagogique	22h48	0.68
3 Auxiliaires de puériculture	Accompagnement éducatif d'hygiène et d'alimentation	38h00	3.24
2 CAP Petite Enfance	Accompagnement éducatif	38h00	2.16
2 CAP Petite Enfance	Accompagnement éducatif	35h00	2
1 Agent d'entretien	Entretien des locaux et distribution des repas	38h00	0
Total		**287h**	**8.18**

- Direction

La directrice et son adjointe doivent être garantes :

- de la gestion administrative et financière en lien avec les services concernés de la mairie.

- de l'encadrement du personnel et des stagiaires.

- de l'accueil des enfants et des familles (inscription - information).

- de l'élaboration et de l'application des projets pédagogiques avec l'équipe.

- des relations avec les différents partenaires de la ville et partenaires extérieurs.

- de la surveillance médicale des enfants, de la sécurité, de l'hygiène des locaux.

- du registre matricule sur lequel sont inscrits les noms, prénoms, date de naissance de chaque enfant, adresse, profession des parents, date de l'admission, mention des vaccinations, date et motif de la radiation ou départ, nom et téléphone du médecin traitant.

- du dossier médical pour les enfants.

- du tableau journalier de présences.

- d'un cahier de liaison où sont notées les consignes du RSAI attaché à l'établissement

- Personnes encadrant
- RSAI : MARIENNE Sarah (Cf. Règlement Fonctionnement),
- Les intervenants extérieurs (Cf. Règlement Fonctionnement),

3.6.2 – Professionnalisation et accompagnement de l'équipe

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

- Analyse de pratique qui se déroule une fois par mois (2h) avec un psychologue afin de :
 - Répondre aux questionnements des professionnels (comportements des enfants, questionnements des parents, travail en équipe…).
 - Remettre en question les pratiques professionnelles
 - Evoluer professionnellement
 - Décharger « émotionnellement » l'équipe.

- De formation via le CNFPT (concernant le domaine de la petite enfance).

Annexes :

Annexe 1 : Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

Annexe 2 : Les protocoles et maladies contagieuses à éviction obligatoire

Annexe 3 : Organigramme

Annexe 1 : Charte nationale d'accueil du jeune enfant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1000 PREMIERS JOURS

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1. Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2. **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5. Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6. **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7. **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8. J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10. **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Annexe 2 :

Maladies à déclaration obligatoire

Botulisme,
Brucellose,
Charbon,
Chikungunya,
Choléra,
Dengue,
Diphtérie,
Encéphalite à tiques
Fièvres hémorragiques africaines,
Fièvre jaune,
Fièvres typhoïdes et paratyphoïdes,
Hépatite A aiguë,
Infection invasive à méningocoque,
Infection aiguë symptomatique par le virus de l'hépatite B,
Infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), quel que soit le stade,
Légionellose,
Listériose,
Mésothéliome (cancer lié le plus souvent à l'exposition à l'amiante).
Orthopoxviros, dont la variole,
Paludisme autochtone,
Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer,
Peste,
Poliomyélite,
Rage,
Rougeole,
Rubéole,
Saturnisme chez l'enfant mineur (plombémie),
Schistosomiase (bilharziose) urogénitale autochtone,
Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines,
Tétanos,
Toxi-infection alimentaire collective,
Tuberculose,
Tularémie,
Typhus exanthématique,
West nile virus
Zika

Maladies infectieuses à éviction obligatoire

- L'angine à streptocoque
- La scarlatine (une des formes d'angine à streptocoque)
- La coqueluche
- L'hépatite A
- L'impétigo (lorsque les lésions sont étendues)
- Les infections invasives à méningocoque
- Les oreillons
- La rougeole
- La tuberculose
- La gastro-entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique
- La gastro-entérite à Shigella sonnei

Annexe 3 : Organigramme

